

CONSEIL MUNICIPAL DE DECAZEVILLE

Compte rendu de la séance du 29 juin 2010 à 18h

Ordre du jour

- Approbation du compte rendu de la séance du 27 mai 2010.
- Décisions prises en délégation par le Maire
- Budget « Réseau de chaleur » : DM n° 1
- Service des eaux : rapport sur la production et la distribution d'eau potable en 2009.
- Communauté de communes:
 - Rapport sur le service d'élimination des déchets gestion 2009
 - Rapport sur le service assainissement gestion 2009.
- ZAC du Centre : cessions immobilières à la communauté de communes.
- Acquisition immobilière pour l'aménagement de la RD 963.
- Enfouissement des réseaux : demande de subvention.
- Etude de la transformation de la chaufferie du réseau de chaleur : demande de subvention
- Subventions exceptionnelles aux associations.
- Livres scolaires du Lycée : approbation de la convention avec la FCPE
- Information sur la liste des marchés conclus en 2009.

Présents : Mmes et MM. Jean REUILLES - Pierre DELAGNES - Lucette ANDRIEU - Jean-Louis CALMETTES - Hélène SOLIS - Laurent TARAYRE - Florence BOCQUET - Michel VARA - Joël MAUREL - Annie GIRVAL - Mireille ALMANZA ó Christian MOURINO - Marcelline-Ruia FRANCES - Daniel BRAVO - Claude REY - Guy DUMAS - Sonia DIEUDE.

Procurations :

Brigitte SWOBODA à Joël MAUREL - J.P. BOYER à Marcelline FRANCES - Alex MALIRAT à Daniel BRAVO - Evelyne PORTERO à Lucette ANDRIEU - Odile TRATAPEL à J. Louis CALMETTES - Pascal MAZET à Christian MOURINO - Jacqueline QUERBES à Guy DUMAS - François MARTY à Sonia DIEUDE - Christian TIEULIE à Claude REY.

Secrétaire de séance : Laurent TARAYRE.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE SEANCE DU 27 MAI 2010

Le compte rendu de la séance du 27 mai 2010 est adopté à l'unanimité.

DECISION PRISE EN DELEGATION PAR LE MAIRE

Les membres du conseil ont pris acte de la décision prise par le Maire en délégation.

BUDGET RESEAU DE CHALEUR 2010- DECISION MODIFICATIVE N° 1

Madame Bocquet soumet au Conseil Municipal la décision modificative n° 1 du budget « Réseau de chaleur » :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES	í í	600,00 p
6231-011 - Annonces et insertions	í í í í .í í í í	600,00
RECETTES	í í	600 ,00 p
7478 - Participation des autres organismes	í í í í í í	600,00

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité:

- **ADOpte** à l'unanimité cette décision modificative.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU ó ANNEE 2009

Conformément à l'article L 2224-5 du CGCT, Monsieur Delagnes présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable établi pour l'exercice 2009.

Le Conseil Municipal a pris acte des termes de ce rapport.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS ó ANNEE 2009

Monsieur Joël Maurel communique au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets établi pour l'année 2009 par la communauté de communes.

Le Conseil Municipal a pris acte des termes de ce rapport.

A la demande de Madame Rey qui souhaite savoir si on envisage de traiter les déchets verts Monsieur Maurel précise que la compétence de la communauté de communes s'arrête à la collecte, le traitement des déchets verts étant du ressort du SYDOM.

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT ó ANNEE 2009

Monsieur MAUREL communique au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement établi pour l'année 2009 par la communauté de communes.

Le Conseil Municipal a pris acte des termes de ce rapport.

ZAC DU CENTRE 6 CESSION IMMOBILIERE A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Monsieur Reuilles rappelle que la communauté de communes a initié la requalification et le réaménagement de la zone industrielle du centre de Decazeville. Pour mener à bien cette opération elle a confié une délégation de maîtrise d'ouvrage à la COGEMIP et une mission de maîtrise d'œuvre complète à SCE.

Le projet de requalification intègre une phase de déconstruction de certaines superstructures, une opération de dépollution du site puis un réaménagement avec l'implantation de futures activités multiples (industrielles, commerciales, services, culturel notamment).

Pour réaliser cette opération la communauté de communes doit avoir la maîtrise foncière. La majeure partie des terrains appartient à la Mairie, il s'agit de diverses parcelles de la section AR pour une superficie totale de 12 ha 71 a 74 ca. D'autre part quelques « occupations » (baux, servitudes) devront être réorientées sous forme de convention entre la Mairie et la Communauté de Communes.

Monsieur Reuilles propose au conseil de céder gratuitement à la communauté de communes les parcelles concernées, (tous les frais d'actes étant à la charge de l'acquéreur)

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité:

- **Donne son accord pour cette cession gratuite des terrains à la Communauté de Communes**
- **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que la convention de gestion des occupations.**

ACQUISITION D'IMMEUBLE - AVENUE LAROMIGUIERE

Dans le cadre de l'aménagement de l'avenue Laromiguière (RD 963) il convient d'acquérir un immeuble cadastré section AL n° 82, d'une superficie de 153 m².

Cet immeuble appartient à Madame Michèle BOYER et Mrs Jean-Michel NEVEU et Philippe NEVEU qui acceptent de le vendre pour un montant de 9 500 €.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité:

- **Donne son accord** pour acquérir ce bien au prix de 9 500 €
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte.

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX SECS 6 DEMANDE DE SUBVENTION A LA REGION

Dans le cadre de la réfection des rues Emile Nègre et Prosper Laporte la commune envisage l'enfouissement des réseaux secs (réseaux électriques et téléphoniques) pour lesquels une aide de la Région pourrait être sollicitée.

Le montant de ces travaux s'élève à :

- Rue Emile Nègre : enfouissement des réseaux électriques : 145 000 € HT
- Rue Emile Nègre : enfouissement des réseaux téléphoniques : 6 690 € HT
- Rue Prosper Laporte : enfouissement des réseaux électriques : 132 000 € HT
- Rue Prosper Laporte : enfouissement des réseaux téléphoniques : 15 470 € HT

Le conseil municipal, après avoir délibéré :

- Approuve ces projets
- Adopte les plans de financement suivants :

Rue Emile Nègre : enfouissement des réseaux électriques

Montant des travaux : 145 000 € HT

- SIEDAí í í í í í í í : 101 500 þ
- Régióí í í í í í í í : 8 700 þ
- Participation communale í . í ... : 34 800 þ

Rue Emile Nègre : enfouissement des réseaux téléphoniques

Montant des travaux :í í í í í í í ..: 6 690 þ HT

- SIEDAí í í í í í í í : 4 000 þ
- Régióí í í í í í í í : 538 þ
- Participation communale í . í ... : 2 152 þ

Rue Prosper Laporte : enfouissement des réseaux électriques

Montant des travaux :í í í í í í í ..: 132 000 þ HT

- SIEDAí í í í í í í í : 92 400 þ
- Régióí í í í í í í í : 7 920 þ
- Participation communale í . í ... : 31 680 þ

Rue Prosper Laporte : enfouissement des réseaux téléphoniques

Montant des travaux :í í í í í í í ..: 15 470 þ HT

- SIEDAí í í í í í í í : 9 250 þ
- Régióí í í í í í í í : 1 244 þ
- Participation communale í . í ... : 4 976 þ

- Sollicite de la Région l'attribution de l'aide correspondante

**ETUDE DE LA TRANSFORMATION DE LA CHAUFFERIE DU RESEAU DE CHALEUR
DEMANDE DE SUBVENTION**

Le contrat de gestion du réseau de chaleur arrivant à terme il a paru souhaitable de lancer une étude technico économique sur la transformation de la chaufferie charbon-gaz en bois-gaz.

Le montant de l'étude, comprenant l'état des lieux de fin de contrat et l'étude de la transformation de la chaufferie, s'élève à 29 730 þ HT.

Le conseil municipal, après avoir délibéré:

- Approuve cette étude
- Sollicite le concours financier de la Région et de l'ADEME, dans le cadre du Programme PRELUDE, pour le financement de cette opération

Madame REY demande, comme l'avait accepté Monsieur le Maire, que la commission d'appel d'offres se réunisse même si le montant du marché ne le justifie pas.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Sur proposition de Monsieur Reuilles, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions exceptionnelles suivantes :

- **Foyer Populaire de Saint Roch** : Festival de théâtre amateur í í í í í í í .. 300 þ
- **CIDFF** (Centre d'information sur le droit des femmes et des familles) í í í í . í . 150 þ

FOURNITURE DE LIVRES SCOLAIRES ó CONVENTION AVEC LA FCPE

Paul Ramadier, Maire de Decazeville, avait institué la gratuité des livres scolaires pour les élèves des établissements secondaires de l'enseignement public decazeillois résidant sur la commune. De ce fait la commune de Decazeville achetait les manuels scolaires et les distribuait sous forme de

prêt, gratuitement aux élèves decazeillois et moyennant une redevance pour les élèves domiciliés hors de la commune.

Le Conseil Régional Midi-Pyrénées a institué le chèque lecture complémentaire pour aider les jeunes lycéens à acquérir soit des livres scolaires concernant les cours dispensés soit des livres complémentaires s'y rattachant.

Diverses raisons dont notamment le rattachement prochain du personnel de la Bibliothèque municipale auprès de la Médiathèque intercommunale, tête de réseau, conduisent dès à présent la ville de Decazeville à ne plus assurer cette gestion à compter de la rentrée scolaire 2010.

La FCPE s'est proposée de prendre le relais et de créer une « bourse aux livres » pour les élèves du lycée La Découverte.

Afin de ne pas pénaliser les élèves de l'établissement résidant sur la commune et maintenir la gratuité des livres, la ville de Decazeville prendra en charge la totalité des frais inhérents à ce service pour ces élèves hors formation post bac.

Le chèque délivré par la Région Midi-Pyrénées ne sera pas pris en compte par la FCPE et demeurera une aide complémentaire à la politique de gratuité de la ville de Decazeville dans ce domaine pour les élèves de Decazeville résidant sur la commune.

Chaque année, à la rentrée scolaire, la FCPE fournira à la Mairie la liste des élèves domiciliés sur la commune (le paiement de la taxe d'habitation de la personne responsable de l'élève servant de pièce justificative) et facturera à la mairie le montant des livres distribués à ces élèves.

A la fin de l'année scolaire, lorsque les élèves auront rendu les livres, la FCPE établira, au profit de la commune, un avoir de la valeur des livres restitués par les élèves domiciliés dans la commune.

En tout état de cause les livres distribués aux élèves de Decazeville restent propriété de la commune.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité:

- Adopte ce système
- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention finalisant cet accord

INFORMATION SUR LA LISTE DES MARCHES CONCLUS EN 2009

L'article 113 du code des marchés publics précise que le pouvoir adjudicateur publie chaque année la liste des marchés conclus l'année précédente ainsi que le nom des attributaires. Pour l'année 2009 cette liste est la suivante :

MARCHES DE TRAVAUX

OBJET	TITULAIRE DE MARCHE	CODE POSTAL	DATE SIGNATURE	MONTANT HT
DE 20 000 0 à 49 999 0				
Entretien voirie	MTPS	81 490	25/05/2009	36 520,00
Mur de soutènement	GAILLAC SERGE	12 320	25/07/2009	22 893,60
Déplacement conduite	CONSEIL GENERAL	12 000	02/01/2008	35 961,00
DE 50 000 0 à 89 999 0				
Aire multisports	ISS ESPACES VERTS	12 340	29/05/2009	50 743,00
Travaux voirie Lotissement	GREGORY	12 700	18/09/2009	69 828,55
DE 133 000 0 à 205 999 0				
Voirie	GREGORY	12 700	10/03/2009	233 918,49

DE 1 000 000 Ö à 2 999 999 Ö				
Construction cuisine centrale	Plusieurs lots		19/05/2009	1 257 755,17

MARCHES DE FOURNITURES

OBJET	TITULAIRE DE MARCHE	CODE POSTAL	DATE SIGNATURE	MONTANT HT
DE 20 000 Ö à 49 999 Ö				
Pierres accès handicapés	COUDERC	12 200	21/10/2009	35 648,00
Peugeot Boxer	CAUSSIGNAC ET MAUREL	12 200	02/01/2009	21 884,20
Camion	BARRIAC VI	12 850	20/11/2009	29 000,00

MARCHES DE SERVICES

OBJET	TITULAIRE DE MARCHE	CODE POSTAL	DATE SIGNATURE	MONTANT HT
DE 20 000 Ö à 49 999 Ö				
Assainissement	COMMUNAUTE DE COMMUNES	12 300	07/06/2009	30 722,71
Location bennes	BRALEY ROUERGUE	12 340	11/03/2009	46 747,93
Illuminations Noël	SONO SUD OUEST	46 101	20/12/2009	25 554,77
DE 50 000 Ö à 89 999 Ö				
Assurances	SMACL	73 031	02/01/2009	72 066,08
DE 90 000 Ö à 132 999 Ö				
Maîtrise d'œuvre Cuisine Centrale	Plusieurs architectes		02/01/2009	129 423,00
DE 206 000 Ö à 999 999 Ö				
Contrat exploitation station pompage	VEOLIA	12 000	02/01/2009	215 480,61

Séance levée à 19h 50